



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 mars 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-164

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 4, 11 ET 25 FÉVRIER 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 4, 11 et 25 février 2015 ainsi que de la séance spéciale tenue le 17 février 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2015-165

SOUSSION 2014 SP 082 - NOUVEAU PAVILLON DU PARC DE LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Défi construction et fils inc. (7265566 Canada inc.) pour la construction du nouveau pavillon du parc de La Vérendrye selon les prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 854 004,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 16 décembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-004-01941	755 407,78 \$	Fonds de développement des communautés de Gatineau – Chalet service - Parc de La Vérendrye
18-60032-005-01942	24 412,07 \$	Surplus - District électoral de Bellevue - Pavillon du parc de La Vérendrye
04-13493	37 138,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	37 045,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-166

**SOUSSION 2014 SP 182 - RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT
SANITAIRE - PARC ÉCOLOGIQUE - FERME DALTON - DISTRICT
ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la construction d'un réseau d'eau potable et d'égout sanitaire sur le site du parc écologique de la Ferme Dalton, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 140 463,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 janvier 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-030-01943	128 262,18 \$	Plan quadriennal des parcs – Infrastructure récréatives et sportives – Communauté du parc écologique de la Ferme Dalton Boisjolie
04-13493	6 108,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 093,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-167

**SOUSSION 2014 SP 298 - POSTE DE POMPAGE ANGERS - OPTIMISATION
ET AUGMENTATION DE CAPACITÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cima+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'assister la Ville dans le cadre du projet d'optimisation et augmentation de capacité du poste de pompage Angers pour un montant total de 94 854,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 janvier 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-010-01944	86 614,69 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Honoraires professionnels
04-13493	4 125,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 114,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-168

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 81 552,16 \$ À LA FIRME DLS CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 SITUÉE AU 325, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-180 du 26 février 2014, mandatait la firme DLS Construction pour la construction de la Caserne 6 située au 325, boulevard Saint-René Est, pour un montant total de 6 088 887,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement numéros 001 à 012 pour un montant accumulé de 79 352,99 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 124940, 124941, 124942, 126343, 126368, 126611, 127135, 127430, 127797, 128054, 129023 et 129026;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de changement numéro 013 inclus dans cette résolution pour un montant de 2 199,17 \$ incluant les taxes, augmentera les coûts additionnels à un montant accumulé de 81 552,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés s'approche de la limite autorisée par le Règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Carrier Savard Labelle architectes, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par DLS Construction et recommande le paiement pour un montant de 81 552,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les ordres de changement numéros 001 à 012 pour un montant de 79 352,99 \$ incluant les taxes et approuve l'ordre de changement numéro 013 pour un montant de 2 199,17 \$ incluant les taxes, au contrat de DLS Construction dans le cadre du projet de construction de la Caserne 6, le tout représentant des montants supplémentaires accumulés de 81 552,16 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 6 170 439,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30724-003-01945	2 008,13 \$	Centre de coordination des mesures d'urgence et délocalisation de la Caserne 6 - Construction de la Caserne 6
04-13493	95,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	95,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-169

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 4 472 976 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvette Pilon est propriétaire du lot 4 472 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé derrière le 899, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2006-839 du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2013-211 du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par ses résolutions numéros CM-2010-138 du 9 février 2010 et CM-2010-664 du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions mandataient le Service du greffe à procéder aux actes découlant des ententes de gré à gré, en plus d'autoriser la signature de ces actes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2011-420 du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser, au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec le propriétaire, dont le détail est décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ	LOTS SUD	SUP. SUD (m ²)	LOTS NORD	SUP. NORD (m ²)	Montants
Acquisition : Sylvette Pilon	6735-74-6061	899, Jacques-Cartier			4 472 976	467,80	61 316 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 36 372,70 \$ à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé à madame Sylvette Pilon, ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 24 943,30 \$ (61 316,00 \$ – 36 372,70 \$) plus les taxes applicables. Ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement comme des servitudes existantes ainsi que des réclamations par les parties expropriées non anticipées, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts, dont les représentants de la Ville et la firme d'évaluateurs agréés, Paris, Ladouceur & Associés inc., mandatée aux dossiers;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'experts de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxé, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 24 943,30 \$ (61 316,00 \$ – 36 372,70 \$) plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 4 472 976, un montant de 36 372,70 \$ ayant déjà été versé à madame Sylvette Pilon et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'experts, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 4 472 976 sur présentation des pièces justificatives, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 4 472 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	26 187,34 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrain
04-13493	1 247,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 244,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-170

SOUSSION 2015 SI 011 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS ARC FLASH

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équipement de sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3 pour la fourniture de vêtements Arc Flash pour les employés cols bleus spécialisés en électricité et en soudure sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 92 335,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 janvier 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Des achats supplémentaires pourront être effectués, selon les besoins, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires mais ne pourra excéder la somme de 99 999,99 \$ incluant les taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2016 et 2017 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30115-651-01946	21 209,93 \$	Division - Services techniques - Vêtements et accessoires
02-41110-651-01947	6 895,02 \$	Administration - Service de l'environnement - Vêtements et accessoires
04-13493	1 338,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 335,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-171

SOUSSION 2012 SP 048 - LOCATION DE CINQ COMPACTEURS À ASPHALTE (SANS OPÉRATEUR) - ACHAT POUR VALEUR RÉSIDUELLE

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été adjugé à la firme Hewitt Équipement limitée, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, conformément à la résolution numéro CE-2012-486 du 11 avril 2012, pour la location pour 3 ans de quatre compacteurs à asphalte (sans opérateur) avec option d'achat;

CONSIDÉRANT QU'un contrat additionnel a été adjugé à la firme Hewitt Équipement limitée, conformément à la résolution numéro CE-2012-1705 du 28 novembre 2012, pour la location d'un 5^e compacteur à asphalte (sans opérateur) avec option d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la période de location se termine le 15 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande de se prévaloir de l'option d'achat à la fin de la période de location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité se prévale de l'option d'achat pour l'achat de cinq compacteurs à asphalte, prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée par la firme Hewitt Équipement limitée, et ce, pour un montant total de 100 235,20 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15007-001-01948	91 528,10 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Rouleaux compacteurs
04-13493	4 359,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 348,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-15007-002	1 550 \$		Achat de véhicules et d'équipements - Chargeuse
18-15007-001		1 550 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Rouleaux compacteurs

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-172

SOUSSION 2014 SP 210 - FOURNITURE D'UN CAMION 1/2 TONNE 2 X 4

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1278 du 5 novembre 2014, a octroyé un contrat à la firme Tradition Ford (Ventes) limitée pour la fourniture d'un camion ½ tonne 2 x 4 selon l'annexe A et d'un camion 1 tonne 2 x 4 selon l'annexe B pour un montant total de 111 280,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tradition Ford (Ventes) limitée a signifié le 23 décembre 2014 ainsi que par l'entremise d'une lettre le 22 janvier 2015 son désistement du contrat pour la fourniture d'un camion ½ tonne 2 x 4, année et modèle 2014 selon l'annexe A, Ford Canada n'étant plus en mesure de produire de véhicule 2014;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième plus bas soumissionnaire, Carle Ford inc., a accepté de fournir le camion ½ tonne 2 x 4, année et modèle 2015, et ce, selon le prix unitaire indiqué à sa soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat octroyé par la résolution numéro CE-2014-1278 à la firme Tradition Ford (Ventes) limitée pour la fourniture d'un camion ½ tonne 2 x 4, année et modèle 2014 selon l'annexe A de l'appel d'offres 2014 SP 210.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Carl Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture d'un camion ½ tonne 2 x 4, année et modèle 2015, selon l'annexe A pour un montant total de 41 891,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2014, ce dernier ayant déposé la deuxième plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30743-002-01949	38 252,19 \$	Achat de véhicules et d'équipements – 9 camions 1/4, 1/2 et 3/4 de tonne
04-13493	1 821,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 817,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-173

SOUSSION 2014 SP 239 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien et la tonte de pelouses selon les sections 1 et 2 pour un montant total approximatif de 309 047,76 \$ incluant les taxes, sur la base des documents d'appel d'offres et de sa soumission déposée le 28 janvier 2015, cette dernière ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections.

Le contrat est d'une durée d'une année prenant effet à la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-01950	282 201,80 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	13 439,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 406,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-174

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-04 AU MONTANT DE 313 998,96 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 JANVIER 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-04 au montant de 313 998,96 \$ pour la période du 25 au 31 janvier 2015.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-175

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - 6 214,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 482 472,48 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 7 630,41 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 55 - 45 311,60 \$ ET NUMÉRO 4 - 440 936,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5, ainsi que les listes des embauches numéro 55 et numéro 4 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	6 214,40 \$	9 au 13 février 2015
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	482 472,48 \$	9 au 13 février 2015
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	7 630,41 \$	9 au 13 février 2015
Liste des embauches numéro 55	Embauches de personnel temporaire	45 311,60 \$	2 au 6 février 2015
Liste des embauches numéro 4	Embauches de personnel temporaire	440 936,99 \$	2 au 6 février 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-176

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 26 131,35 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 305 533,43 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 3 952,66 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 56 - 160 070,00 \$ ET NUMÉRO 5 - 68 201,00 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6, ainsi que les listes des embauches numéro 56 et numéro 5 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	26 131,35 \$	16 au 20 février 2015
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	305 533,43 \$	16 au 20 février 2015
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	3 952,66 \$	16 au 20 février 2015
Liste des embauches numéro 56	Embauches de personnel temporaire	160 070,00 \$	7 au 13 février 2015
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	68 201,00 \$	7 au 13 février 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-177

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 331 702,05 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 FÉVRIER 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 331 702,05 \$ pour la période du 5 au 11 février 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-178 **ACCEPTATION DE DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 431 136,24\$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 FÉVRIER 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 431 136,24 \$ pour la période du 12 au 18 février 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-179 **ACCEPTATION DE DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 382 326,12\$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 FÉVRIER 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 382 326,12 \$ pour la période du 19 au 25 février 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-180 **SOUSSION 2015 SP 006 - RENOUELEMENT DES FORFAITS CELLULAIRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Société TELUS Communications, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6 pour le renouvellement des forfaits cellulaires voix et données sur la base des prix unitaires inscrits à la section 1 de la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour une période de 36 mois de 607 794,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 février 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Société TELUS Communications selon la section 2 de la formule de soumission pour l'acquisition des appareils intelligents et cellulaires basé sur les prix unitaires «sans engagement» affichés sur le site Internet national de l'adjudicataire (incluant tout rabais ou promotion en vigueur au moment de l'achat), et ce, selon les demandes et les disponibilités budgétaires.

Le contrat débutera le 1^{er} avril 2015 pour se terminer le 31 mars 2018, avec la possibilité de prolonger le contrat pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris, à divers postes budgétaires, et ce, selon les disponibilités budgétaires. Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets des années 2016 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-181

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CINDY PARISEAU À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour une période prévue du 26 janvier au 6 mars 2015, mais pouvant s'étendre jusqu'au 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Cindy Pariseau à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour la période du 26 janvier au 6 mars 2015, mais pouvant s'étendre jusqu'au 23 octobre 2015.

Le salaire de madame Cindy Pariseau sera celui de la classe 1, échelon 4 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Temporaires – Non-Syndiqués - Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-182

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME LINDA CORSIUS À TITRE D'AGENT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN POLICE COMMUNAUTAIRE - DIVISION DE LA RECHERCHE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'agent de recherche et développement en police communautaire à la Division de la recherche, du développement et de la stratégie organisationnelle au Service de police pour la période du 9 février au 7 août 2015, mais ne pouvant excéder le 5 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Linda Corsius à titre d'agent de recherche et développement en police communautaire à la Division de la recherche, du développement et de la stratégie organisationnelle au Service de police pour la période du 15 juin au 7 août 2015, mais ne pouvant excéder le 5 février 2016.

Le salaire de madame Linda Corsius sera celui de la classe 10, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23300-132 – Commission de la sécurité publique – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-183

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE ROCHEFORT À TITRE DE CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division des parcs, espaces verts et arénas et à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Stéphane Rochefort au poste de contremaître à la Division des parcs, espaces verts et arénas et à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, espaces verts et arénas pour les secteurs de Hull et d'Aylmer en période estivale et du responsable de la Division de la voirie, secteurs de Hull et d'Aylmer en période hivernale.

Le salaire de monsieur Stéphane Rochefort sera celui de la classe 2, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Stéphane Rochefort occupe un poste de contremaître de façon intérimaire depuis plus de 12 mois, la période d'essai est donc complétée. La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Monsieur Stéphane Rochefort sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310-115 – 02-31210-115 - Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-184

RÈGLEMENT HORS COUR - DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE GATINEAU - BRIS D'AQUEDUC – 116, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2012, la Ville de Gatineau recevait signification par Desjardins Assurances Générales inc. d'une requête introductive d'instance portant le numéro 550-17-006723-124;

CONSIDÉRANT QUE cette requête visait un remboursement découlant d'une indemnisation de l'assuré de Desjardins Assurances Générales inc. à la suite d'un bris d'aqueduc survenu le 30 octobre 2011 près de la propriété de l'assuré située au 116, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Assurances Générales inc. réclame à la Ville de Gatineau la somme de 83 646,53 \$ en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la valeur dépréciée des dommages a été effectuée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues, sous réserve de l'approbation de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et leurs procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées entre les parties et leurs procureurs.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaires afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif